

# Bulletin

Numéro de décembre 2021

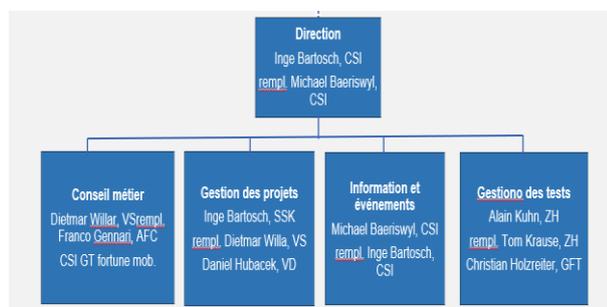
## Événement d'information eRelevé fiscal:

En raison des mesures élaborées de protection contre le coronavirus, nous avons décidé de ne pas organiser l'événement d'information de cette année sur le eRelevé fiscal le 9 novembre 2021. Nous espérons pouvoir organiser à nouveau un événement physique en 2022 et n'avons donc pas organisé d'événement virtuel. Dès que des événements plus importants seront à nouveau possibles et que la date et la mise en œuvre auront été fixées, nous le communiquerons sur notre page d'accueil.

[Page d'accueil CSI](#)

Avec ce bulletin, nous aimerions vous donner une mise à jour sur les innovations et les changements à venir dans la déclaration de la taxe électronique.

**Changements d'organisation et de personnes de contact :** Après qu'Inge Bartosch a rejoint la SSK en tant que déléguée StV IT le 1er août 2021, nous avons apporté les modifications suivantes à l'organisation de eRelevé fiscal:



## FAQ nouvelle / adaptée 2021:

Cette année, les FAQ suivantes ont été nouvellement créées ou adaptées. Les descriptions complètes peuvent être trouvées sur le CSI Share-Point sous le lien suivant: [FAQ](#)

**FAQ-0074:** Comment déclarer la retenue à la source prélevée dans le pays d'origine lorsqu'un montant net a été transféré depuis le pays d'origine?

**FAQ-0076:** Comment les revenus sur les titres USA des clients qui n'ont ni rempli ni signé le questionnaire "Status U.S./Non-U.S. Person" doit-il être reporté dans le relevé fiscal électronique?

**FAQ-0089:** Comment les métaux titrisés doivent-ils être indiqués dans le XML?

**FAQ-0090:** Comment les Futures et les comptes sur marge doivent-ils être indiqués dans le XML?

**FAQ-0091:** Comment faut-il faire apparaître les distributions effectuées via un titre incorporant le droit?

## Sujets de FAQ en cours:

La FAQ sur les sujets suivants est en cours et sera publiée l'année prochaine:

- Ventilation en distributions et prêts de titres
- Titres DIU avec déduction des frais d'extraction

## Le eRelevé fiscal light

Depuis l'année d'imposition 2019, certaines banques proposent un eRelevé fiscale light. Contrairement à l'état d'impôt électronique normal, il n'a pas de liste de titres, mais peut remplacer la préparation des relevés d'intérêts et de capital.

	eRelevé fiscal Standard	eRelevé fiscal light
Données de l'institut financier	X	X
Données du client	X	X
Etat des comptes	X	X
Etat des dettes	X	X
Etat des dépenses	X	X
Etat des titres	X	
Imputation d'impôts étrangers prélevés à la source et retenue d'impôt aux USA	X	

Pour l'année d'imposition 2020, près de 770 000 eRelevé fiscale ont été envoyés par les banques à leurs clients. Ici aussi, le eRelevé fiscale light y a largement contribué.

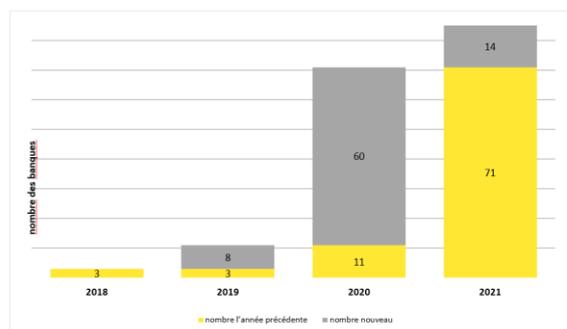


Dans certains cantons, il reste des problèmes pour déterminer les quantités de déclarations fiscales téléchargées en ligne, de sorte que nous ne pouvons malheureusement pas encore indiquer combien de déclarations fiscales ont été transférées par les contribuables dans le logiciel de déclaration cantonale sans discontinuité des médias.

## Mise en œuvre dans les banques

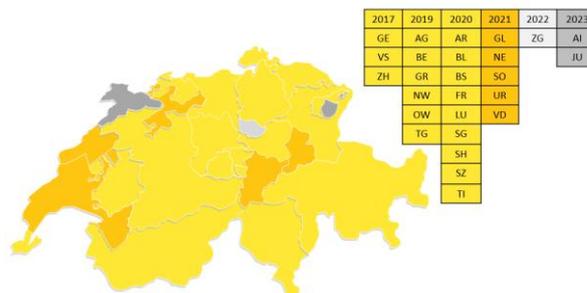
En 2021, 14 autres banques ont effectué l'intégration pour la mise en œuvre de l'eRelevé fiscale. En collaboration avec 71 banques, nous avons effectué les nouveaux tests. En 2021, 85 banques ont mis en œuvre la norme eCH-0196 eRelevé fiscale.

Développement Nombre de banques avec mise en œuvre eRelevé fiscal



Afin de rendre les re-tests annuels efficaces et de pouvoir les réaliser sans consulter les ressources humaines, nous révisons actuellement le concept de test. Nous vous présenterons le concept soit lors du prochain événement d'information physique en 2022, soit via newsletter.

## Implantation des déclarations fiscales électroniques dans les cantons:



D'ici fin 2021, 23 administrations fiscales cantonales auront mis en œuvre le e dans leur solution de déclaration. Nous supposons qu'il sera probablement possible de télécharger le eRelevé fiscale dans tous les cantons d'ici 2023.

## Poursuite du développement de la norme eCH0196 V2.2

Nous nous attendons à ce que la demande de modification pour la norme V2.2 soit achevée au cours du premier semestre de 2022.

Le principal changement concerne la typification des coûts de gestion de fortune, y compris l'évaluation cantonale de la question de savoir s'il s'agit de coûts déductibles d'impôt ou non déductibles.

Un autre changement concerne l'extension de la norme technique du code-barres.

Nous vous informerons des détails dès que l'extension standard aura été officiellement approuvée et approuvée.

## Ausblick: Reform der VSt:

Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la réforme de l'impôt anticipé:

[Le Conseil fédéral adopte le message sur la réforme de l'impôt anticipé \(admin.ch\)](#)

La réforme a été discutée par le Parlement lors de la session d'hiver et sera soumise au vote final le 17 décembre 2021.

La publication ne sera probablement pas disponible avant janvier 2022.

Toutefois, nous voudrions attirer votre attention sur les points de réforme suivants aujourd'hui, car ils auront un impact direct sur l'eRelevé fiscale:

1. Les obligations émises par un ressortissant avant le 1er janvier 2023 continueront d'être soumises à la retenue à la source. Toutes les autres obligations sont exonérées de retenue à la source à compter du 1er janvier 2023.
2. Les intérêts générés indirectement par l'intermédiaire de fonds d'investissement nationaux peuvent être distribués en franchise d'impôt.
3. Les intérêts sur les crédits clients ne sont soumis à la retenue à la source que pour les personnes physiques.

La date d'entrée en vigueur n'est pas encore connue. Il se peut que les points 1 et 3 n'entrent en vigueur qu'à partir du 1er janvier 2023 et le point 2 qu'à partir du 1er janvier 2024. En outre, il n'est toujours pas certain que le référendum contre le projet de loi aura lieu.

Nous vous informerons à nouveau dès que les textes juridiques auront été officiellement publiés.

## Nouveau numéro de sécurité à 9 chiffres

Depuis cette année, il existe des numéros de sécurité à 9 chiffres. Nous avons complété le PDF de référence (modèle CSI) et XML sur le point de partage SSK avec un numéro de sécurité à 9 chiffres.

## CSI Share-Point

eSteuerauszug



Nous avons révisé le Share Point et dissous la structure bancaire après l'année d'introduction. Seules les « nouvelles banques » seront gérées séparément au cours de l'année en cours. Toutes les autres banques sont répertoriées par ordre alphabétique.

Afin de simplifier la communication avec les cantons, nous avons créé une icône pour chaque canton, que le canton l'ait déjà mise en œuvre ou non.

Sous «SSK Public», vous trouverez des informations détaillées ainsi que la newsletter électronique dans le dossier « Information et newsletter ».



Sous l'icône « SSK Template Testfälle », nous fournissons des exemples de cas de test par an ainsi que le modèle accepté par le CSI dans les langues DE, EN, FR et IT.



**L'équipe CSI vous souhaite à tous  
une saison de Noël heureuse  
et détendue ainsi que beaucoup de joie,  
de bonheur et de succès  
dans la nouvelle année 2022**

## Contacte

Inge Bartosch  
Direction coordination eRelevé fiscal  
rempl. Délégué CSI domaine informatique  
Conférence suisse des impôts CSI  
[inge.bartosch@ssk.evw-ete.ch](mailto:inge.bartosch@ssk.evw-ete.ch)